

# La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

*Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie*

Juillet 2008

n° 126

## LE « GRAND PARIS » ET SES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Sous l'impulsion de l'État, un débat vient de s'instaurer sur la notion d'un grand Paris qui a fait l'objet d'un rapport du sénateur, Philippe Dallier (voir : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)) et d'une contribution du conseiller régional, Jean-Paul Planchou.

Face aux enjeux sociaux et économiques, la capitale doit se doter d'une gouvernance et d'un territoire compatible avec sa vocation de métropole mondiale.

Le report des frontières de Paris date de 1786 avec l'édification du mur des fermiers généraux, puis de 1841 avec la création des fortifications, enfin de 1860 avec la configuration actuelle des vingt arrondissements. Mais c'est au début du XX<sup>e</sup> siècle que les études se sont multipliées sur l'organisation de la région parisienne (voir page 7).

Depuis deux cents ans, la capitale exporte ses problèmes vers les communes voisines. Les eaux usées sont traitées à Bondy. Des champs d'épandage sont implantés à Gennevilliers, Achères. Les cimetières parisiens sont délocalisés à Clichy, Ivry, Thiais. Les banlieues d'accueil reçoivent certes des dédommagements, mais sans cohérence avec ces implantations.

Quant aux grands équipements sportifs, les présidents des clubs veulent maintenir et développer leurs activités dans Paris, à l'exception du Stade de France construit en Seine-Saint-Denis. En termes d'image, ils préfèrent voir le nom de leurs stades associé à celui de Paris plutôt qu'à celui d'une banlieue inconnue au plan international. C'est aussi la raison pour laquelle les sièges sociaux implantés à la Défense sont à « Paris-La-Défense ».

La création d'un « Grand Paris » devrait maintenant inciter ces présidents à revenir sur leur entêtement à maintenir leur club dans le centre de la capitale.

On ne construit plus, maintenant, pour des raisons de nuisances, de sécurité et d'accès, de grands stades en centre ville. Si Roland-Garros est à 8 Km de Notre-Dame, Wimbledon à Londres est à 13 Km de Piccadilly Circus. Roland-Garros serait alors à Colombes ! Et quand on voit la taille des nouveaux stades, on imagine mal de telles installations à la Porte d'Auteuil.

C'est pourtant ce que vise Roland-Garros, qui depuis 1970 s'étend dans le Bois de Boulogne, veut maintenant annexer le stade Hébert et lorgne sur les serres d'Auteuil pour assurer la liaison entre ses deux sites (voir page 10).

Par ailleurs, le Stade Français avec l'extension de Jean-Bouin va dénaturer un quartier déjà sinistré par les activités du stade du Parc des Princes.

Tous ces grands clubs doivent maintenant s'interroger sur leur implantation dans un « Grand Paris » qui leur offrirait des surfaces adaptées et des accès faciles avec transports en commun et autoroutes.

Préserveons le cœur de la capitale des excès du sport-spectacle.

Claude Muyard  
Président



## IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU

### 5, SQUARE CHARLES DICKENS

Maison de l'ancien village de Passy édifée au pied du coteau et présentant une façade composée de deux étages carrés sur rez-de-chaussée.

Ce dernier est orné de refends. Le décor raffiné est d'inspiration XVIII<sup>e</sup> : guirlandes sous les appuis du deuxième étage, consoles, appuis de fenêtres, corniches à modillons, médaillons ouvragés. L'ensemble a été surélevé.

Devenu en 1984 le Musée du Vin, l'histoire du lieu s'y prêtait. Situé sur d'anciennes carrières d'extraction de pierre et d'argile sous la colline de Chaillot, il passe pour avoir été la cave où était conservé le vin clairnet cultivé



par les Minimes de Passy, propriétaires de six ou sept arpents de vignes au-dessus (actuelle rue Vineuse).

Il a également servi pendant quelques années de cellier aux restaurants de la Tour Eiffel. Aujourd'hui, le musée est également le siège du Conseil des Échansons de France, un lieu de dégustation et un restaurant. Consulter le site [www.museedevinparis.com](http://www.museedevinparis.com)

### 10, RUE CHARDIN

Cette rue porte depuis son ouverture en 1877 le nom du peintre Chardin et passe sur l'emplacement de la chapelle du couvent des Bonshommes de Passy.

Au numéro 10, un charmant hôtel particulier de style éclectique a été construit vers 1880 par Eugène Monnier, pour l'éditeur Alphonse Lemerre, éditeur des Parnassiens.

La célèbre enseigne de la maison d'édition « l'homme à la bêche » est reproduite sur le linteau du portail d'entrée.

Les peintres et dessinateurs Henri Pille (1844-1897) et Paul Chabas (1869-1937) ont décoré l'escalier.

Le corps de logis est en retrait de la rue, tandis qu'un jardin d'hiver surmonté d'une terrasse, prolonge, côté cour, la salle à manger.



### 12, RUE CHARDIN

Hôtel particulier Dieulafoy, construit par Joseph Vaudremer en 1895 pour l'archéologue orientaliste Marcel Dieulafoy, ancien collaborateur de Viollet-le-Duc.

Vaudremer fait appel ici à un vocabulaire rationaliste, destiné à mettre en valeur la structure : la pierre appareillée n'est employée qu'avec économie et le fer des linteaux des fenêtres de l'escalier est volontairement apparent.

La pierre appareillée qui souligne les fenêtres ou l'emplacement de la cage d'escalier témoigne du souci de souligner la fonction des divers éléments de la façade.

De la même façon, les larges tores séparant les étages et qui révèlent de façon didactique la structure intérieure de l'édifice rappellent l'emploi qu'en a fait Viollet-le-Duc à la maison Courmont cinquante années plus tôt.

Certains détails témoignent cependant de l'évolution du vocabulaire rationaliste vers une plus grande fantaisie. Dans l'ensemble, cette façade qui ne comporte aucun détail sculpté reste l'une des plus sobres de l'architecte.







## COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN, d'avril 2008, a publié les dossiers étudiés par la Coordination. Il faut revenir ici aux fondamentaux de nos motivations et de la mentalité de nos élus.

Nous agissons pour le respect de l'intégrité et de l'intégralité du Bois de Boulogne. Nous avons jugé utile de rajouter les « abords » du Bois dans nos compétences, devant les menaces que certains projets de la Ville de Paris faisaient courir au Bois.

La plupart des élus ont bien compris notre action, même si l'Hôtel de Ville feint de croire que nous défendons les intérêts particuliers et égoïstes du XVI<sup>e</sup> arrondissement.

Cependant, dans cette période d'intense focalisation sur le Grenelle de l'Environnement et sur la biodiversité, certains responsables locaux ont du mal à admettre que le Bois de Boulogne constitue un espace vert à respecter et à transmettre à nos descendants sans y construire quoi que ce soit, même au nom du sport populaire et familial.

C'est pourquoi il faut que nous soyons tous convaincus que le projet de Parc Sportif Paysager de l'Hippodrome d'Auteuil est un crime contre l'esprit.

Le Maire de Paris, dans le superbe rapport présenté le 19 décembre 2007 à la Commission des Sites, mais non encore voté, se targue d'offrir douze nouveaux hectares « repaysagés » à son bon peuple. Nous sommes tout à fait d'accord pour approuver ce projet dans son volet paysager, encore que la nécessité d'abattre certains arbres est à contrôler. Mais nous combattons la réalisation des dix terrains de sport prévus pour recueillir les exilés de Jean-Bouin et du stade Hébert.

Certains élus du XVI<sup>e</sup> semblent ignorer la valeur irremplaçable du Bois, héritage dont ils ont la garde au premier chef, puisqu'il fait partie intégrante de leur arrondissement.

En effet, on nous dit que s'il faut s'opposer au projet de l'Hôtel de Ville, il serait bon de créer un terrain de

football pour nos jeunes,... démagogie quand tu nous tiens !

La réponse à ces besoins de terrains pour les sportifs amateurs est à trouver dans deux directions.

Premièrement, il serait utile de procéder à une révision de la gestion des terrains existants, manifestement sous-utilisés, tout au long du boulevard des Maréchaux. Certaines concessions sont à revoir pour que leur cahier des charges les oblige à s'ouvrir plus largement aux riverains. Pour ceux qui sont en gestion directe par la Ville, il doit être plus facile d'augmenter l'amplitude de leur ouverture au public.

Si nous avons plus d'adhérents disponibles dans nos associations, il serait très instructif de relever le nombre d'heures par jour et par semaine, d'occupation pour chacun de ces terrains !

Deuxièmement, il faut améliorer les terrains de la plaine de Bagatelle. Ils sont très fréquentés, de façon totalement libre, par des amateurs également très libres, qui y jouent quand ils veulent : pas de barrières, pas de portes, pas de gardien, pas de vestiaires, pas de « chiottes », pas de « sécurisation », la liberté, quoi !

Il faudrait juste, et ceci coûtera moins que les 24 millions d'euros prévus pour l'hippodrome d'Auteuil, améliorer le sol par remblaiement et drainage pour éviter la boue l'hiver, en laissant le libre accès actuel.

Tout ceci pourrait être étudié et discuté dans le cadre de l'amélioration de la démocratie participative qui nous a été promise lors des dernières élections municipales par le Maire de Paris.

Le cadre de cette concertation est tout trouvé, ce devrait être le Conseil Consultatif de la Charte de l'Aménagement Durable (bien sûr !) du Bois de Boulogne, dont nous faisons partie.

François Douady  
Président de la « Coordination »  
Vice-président de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

## COLLECTIF POUR LA DÉFENSE DU STADE JEAN BOUIN

Nos lecteurs connaissent le projet du maire de Paris pour la création d'une enceinte de 20 000 places consacrée exclusivement au rugby professionnel qui supprimera l'actuel stade omnisport ouvert aux amateurs, aux familles et aux scolaires.

Ils savent qu'une vigoureuse opposition des riverains, des usagers, et des élus locaux s'est organisée à travers le Collectif de Défense de Jean Bouin qui souhaite recruter le plus grand nombre d'adhérents possible.

Cependant, pour ne pas donner l'impression, fautive bien entendu, que nous ne défendons que les intérêts des « nantis du XVI<sup>e</sup> », dicit le maire de Paris, le collectif a décidé de faire une contre proposition.

Il a demandé au maire, dans un récent courrier, de revenir au projet de restructuration du stade contenu

dans le dossier de candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012.

La capacité des tribunes est portée au maximum à 15 000 places. Le terrain de hockey et la piste d'athlétisme sont conservés. Les riverains semblent d'accord sur ce schéma, car les tribunes monteraient principalement devant le stade du Parc des Princes sans nuisance de vis-à-vis.

Et ce projet a l'avantage de conserver le caractère omnisport du stade qui reste ainsi ouvert à tous.

Il a en outre le mérite de ne pas nécessiter la création de terrains de sport, de remplacement, sur l'hippodrome d'Auteuil.

Nous attendons maintenant une réunion à l'Hôtel de Ville pour étudier cette contre-proposition.

### Mouchoir de Soie au Louvre

## APRÈS JEAN-BOUIN, LE LOUVRE ?

Après les colonnes de Buren qui sont venues dénaturer la cour du Palais Royal, voilà un velum de béton, bien sûr très léger, aux dires de son auteur, le grand couturier architecte Rudy Ricciotti qui viendra remplir la Cour Carrée du Louvre (Le Figaro du 7 mars 2007 page 30).

On se demande ce qui de l'irrespect de notre patrimoine, à l'orgueil du concepteur, ou au snobisme des autorités, dites compétentes, est le plus à blâmer !



C'est donc au détour d'un article de presse que les Parisiens apprennent qu'une extension de 3 000 m<sup>2</sup> du Louvre sera consacrée aux arts de l'Islam.

Cette magnifique Cour Carrée, toute de majesté, d'austérité et de rigueur va donc subir « *un lâcher de mouchoir de soie au fond de la cour .... Peut-on rêver une autre attitude qui, avec moins de pesanteur et davantage de tendresse, accueillera amicalement l'islam à l'image de la main tendue de Montesquieu au Persan en visite à Paris ?* ».

On comprend qu'avec une telle rhétorique Rudy Ricciotti ait pu impressionner les membres du jury.

Mais où sont l'information, la concertation, et l'avis de la commission des sites sur cette atteinte à notre patrimoine ?

Nous espérons que ce projet restera dans les cartons du ministère de la culture et que les honoraires d'études de l'architecte ne nous ont pas coûté trop cher !

## RÉHABILITATION DE LA MAISON DE LA RADIO

La réhabilitation de la Maison de la Radio traverse une pause à la mesure des enjeux fondamentaux du projet : la construction d'espaces de travail et de production radiophonique adaptés aux évolutions des techniques et métiers du média radio dans le futur.

Il s'agit d'appliquer un projet évolutif avec la défense de grands principes : ouverture sur la ville, fluidité des circulations, des studios ouverts sur la vie et les métiers de toutes les équipes, des espaces favorisant le travail en équipe et la pluridisciplinarité.

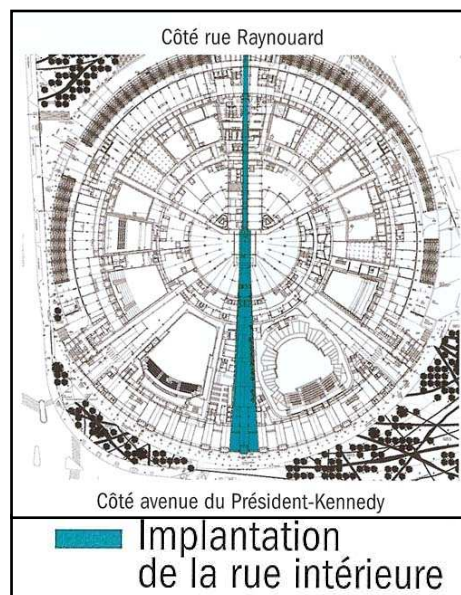
L'organisation du bâtiment a donc été repensée dans ce sens par « Architecture Studio », où l'enjeu est de relier plus efficacement le centre à la périphérie, en créant des liaisons plus fluides :

- construction de quatre passerelles au cinquième étage permettant des connexions entre les chaînes et les moyens de production,
- création également d'une rue intérieure traversant le bâtiment dans l'axe nord-sud, sur une longueur de 130 mètres, permettant ainsi au personnel et au public de traverser de part en part la Maison de Radio France (voir croquis).

Ainsi, « d'une boîte dans la boîte » à l'origine, le studio d'enregistrement de chaque antenne devient un lieu central ouvert sur la chaîne et sur la ville. Les espaces de travail de rédaction seront aménagés en « open-spaces », comme c'est déjà le cas pour France-Info.

Le calendrier prévisionnel du chantier nous est communiqué dans la dernière Lettre de chantier de Radio France :

- avril : choix de l'entreprise chargée du gros œuvre du parking souterrain et détermination de la date du début des travaux.
- mai : réception des offres des entreprises pour les lots relancés en négociation.
- juin : réception des offres des entreprises pour les lots relancés clos et couverts (gros œuvre, façades, auditorium, passerelles...)
- juillet : analyse des offres.



## Conseils de quartier LES NOUVEAUX MEMBRES

Le conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement a renouvelé le 19 mai dernier les membres des conseils de quartier. Nous vous rappelons que ces conseils sont au nombre de six dans le XVI<sup>e</sup> correspondant aux quartiers de Dauphine, Chaillot, Muette-Nord, Muette-Sud, Auteuil-Nord et Auteuil-Sud.

Dans le collège « Association » trois administrateurs de XVI<sup>e</sup> DEMAIN ont été désignés :

Martine Blatin pour Chaillot,  
Claude Muyard pour Auteuil-Nord,  
Valère Gros pour Auteuil-Sud.

Une séance inaugurale regroupant les membres de tous les quartiers a eu lieu le 18 juin.

Quelques novations sont apportées au fonctionnement des conseils de quartier. Le public est maintenant autorisé à prendre la parole. Les membres représentant une association pourront désigner un suppléant de l'association en cas d'indisponibilité. Le compte-rendus seront synthétiques et disponibles rapidement sur le site Internet de la mairie. Enfin les conseils pourront créer des groupes de travail.

N'hésitez pas à nous envoyer des questions à poser en conseil de quartier et à participer à ces conseils renouvelés où les spectateurs pourront intervenir. Nous vous communiquerons dans notre bulletin d'octobre la liste des prochaines réunions.

## CALENDRIER DES MATCHES AU PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 16 août	PSG / Bordeaux	Samedi 13 septembre	PSG / Nantes	Samedi 27 septembre	PSG / Grenoble

Ce calendrier est prévisionnel. Vous pouvez aussi consulter le site Internet [www.leparcdesprinces.fr](http://www.leparcdesprinces.fr)

## LE GRAND LONDRES

# UN MODÈLE POUR LE GRAND PARIS ?

Londres n'avait pas de « leadership » ni nationalement, ni internationalement. Trente-deux autorités locales (les boroughs) ne parvenaient pas à travailler ensemble.

En 1963-1965, un Grand Londres est institué sur 1 579 Km<sup>2</sup> (Paris : 104 Km<sup>2</sup>) pour une population de 7,5 millions d'habitants (Paris 2,2 millions). Cette structure regroupe Londres et 32 boroughs ou arrondissements. En 1986, Margaret Thatcher recentralise en abrogeant l'acte constitutif du Grand Londres.

En 1998-1999, les Travaillistes votent l'Acte du Grand Londres, qui n'est pas une ville, alors que Westminster et la City ont le statut de ville et ont chacune un maire.

Le Maire du Grand Londres a pour vocation de définir la stratégie globale et à long terme, qui est conjointement mise en œuvre par lui-même, les boroughs et l'État.



**Le Grand Londres est administré par un système bicéphale.**

D'une part, le **Greater London Authority (GLA)** avec son Maire, élu au suffrage universel direct, qui exerce pour quatre ans des compétences d'attribution, donc limitées. Le Maire préside une assemblée de 25 membres élus.

Le Maire du Grand Londres définit la stratégie des transports, du développement économique et urbanistique, des déchets, de l'air, de l'eau, et surtout de « l'attractivité » de Londres. Atout primordial qui a permis d'obtenir l'organisation des jeux olympiques de 2012.

D'autre part, les **32 boroughs** (conseils municipaux de quartier) autonomes et élus, ont un budget qu'ils gèrent localement pour l'éducation, le logement, le social, l'environnement et les loisirs.

Les boroughs se sont regroupés en association du Conseil de Londres pour défendre leurs intérêts face à la GLA !

Le Grand Londres n'a pas fusionné ses communes comme l'a fait le baron Haussmann à Paris. Les boroughs conservent des missions essentielles et leurs budgets cumulés sont supérieurs à celui du Grand Londres.

Le Maire du Grand Londres a peu de marge de manœuvre, car la majeure partie de son budget de 15 milliards d'euros (gestion des transports, police, pompiers, développement, énergie, logement) vient de transferts de l'État, alors que les boroughs ont un budget de 20 milliards d'euros.

**L'État** est très présent grâce au Bureau du Grand Londres (GOL) sorte de Préfecture. Le GOL (**Government Office for London**) est une administration puissante, gérant 40 programmes, les fonds structurels, et nombre de subventions étatiques. Le GOL représente les onze ministères du gouvernement britannique.

Les trois constituants du GOL, l'État, les boroughs et le Grand Londres entretiennent d'étroites relations par des rencontres non institutionnalisées, une formule bien « british » difficile à transposer chez nous.

En conclusion, il faut éviter de donner ce système comme modèle pour Paris, si on ignore ces imbrications des pouvoirs des boroughs, du maire et surtout de l'État dans la gouvernance du Grand Londres.



## CHRONOLOGIE POUR UNE RÉFLEXION SUR LE GRAND PARIS

Les conclusions de la révision du SDRIF (voir notre N° 117 d'avril 2006) et l'opposition qu'elles ont suscitée dans l'appareil de l'État ont amené le Président de la République à donner un coup de pied dans la fourmilière par son discours du 26 juin 2007 à l'inauguration de l'aérogare 3 de Roissy – Charles-de-Gaulle sur un futur Grand Paris.

Le 8 avril 2008, l'Observatoire de la décentralisation du Sénat, présidé par le sénateur Jean Puech, a adopté les conclusions d'un intéressant rapport rédigé par le très jeune sénateur de la Seine Saint Denis, Philippe Dallier (255 pages avec les annexes).

Nous avons utilisé sa chronologie pour rappeler que la réflexion sur un Grand Paris ne date pas d'hier, qu'on en juge :

- 1786 Édification du mur d'enceinte des fermiers généraux.
- 1790 Décret de création du département de Paris s'étendant à trois lieues autour de Notre Dame.
- 1791 Création de la Seine et de la Seine et Oise.
- 1800 L'autorité du préfet de Police est étendue à Saint Cloud, Sèvres et Meudon, résidence du Premier Consul.
- 1833 Loi sur l'élection des conseillers généraux.
- 1841 Fortification de Thiers et zone non aedificandi de 250 m.
- 1853 Haussmann nommé préfet de la Seine.
- 1854 Ouverture de la ligne ferrée St Lazare-Auteuil.
- 1860 Extension de Paris par annexion de onze communes dont Auteuil, Passy,... soit 20 arrondissements et 2 millions d'habitants.
- 1883 Eugène René Poubelle, Préfet de la Seine.
- 1884 La Charte Municipale organise toutes les communes de France, sauf Paris.
- 1897 Le Conseil Municipal approuve la création du Métro.
- 1910 Création de la commission mixte du plan d'extension de Paris, puis création de commissions intercommunales pour les transports, l'assainissement, les pompes funèbres, l'eau, etc.
- 1914 rapport d'Henri Sellier sur les banlieues leurs problèmes et l'imprévoyance administrative.
- 1919 Loi de déclassement et démolition des fortifications.
- 1928 Comité d'aménagement de la Région Parisienne (3 800 km<sup>2</sup>) rayon de 35 km autour de Notre-Dame.
- 1930 Annexion du bois de Boulogne et de Vincennes.
- 1936 André Morizet, maire SFIO de Boulogne-Billancourt, réhabilite Haussmann à Gauche et remet à Léon Blum son rapport sur une réforme d'un Grand Paris.
- 1937 Début des travaux de l'autoroute de l'Ouest.
- 1939 Création de l'octroi de la région parisienne (81 communes de la Seine et deux de la Seine-et-Oise)
- 1940 Suspension du Conseil Municipal et du Conseil Général de la Seine.
- 1941 ouverture de l'autoroute de l'Ouest jusqu'à Orgeval.
- 1943 Suppression de l'octroi.
- 1947 Publication de l'ouvrage de J.F. Gravier « Paris et le désert français ».
- 1948 Inauguration de l'aérogare d'Orly, création de la RATP.
- 1956 Début des travaux du périphérique.
- 1958 Projet de la Défense lancé et création de l'EPAD.
- 1960 Publication du PADOG (plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne).
- 1961 loi sur le District de la Région parisienne, délégué général Paul Delouvrier rattaché au Premier ministre.
- 1964 Création de 21 régions ; la Seine et la Seine et Oise supprimées au profit de sept nouveaux départements.
- 1955 l'IAURP présente le premier schéma de la région, le SDAU.
- 1966 Paul Delouvrier cumule les fonctions de Préfet de région et de Directeur Général du District.  
Loi sur les communautés urbaines, créées de façon autoritaire à Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg. Lancement des Villes Nouvelles.
- 1973 Inauguration du périphérique parisien.
- 1974 Inauguration de Roissy Charles de Gaulle.
- 1975 Création de la Région Ile de France.
- 1976 Nouveau statut de Paris, élection de Jacques Chirac maire.
- 1982 Loi de décentralisation (G. Defferre) annonce de l'autonomie des arrondissements de Paris, protestations de J. Chirac.  
Loi municipale pour Paris, Lyon et Marseille.
- 1989 Plan d'urgence de Michel Rocard pour l'Ile de France, pour le logement, les transports, alimenté par une taxe sur les bureaux.
- 1994 Approbation du SDAURIF s'appuyant sur cinq pôles, Paris, La Défense, Roissy, Marne-la-Vallée et Massy - Saclay-Orly.
- 1998 Jean-Paul Huchon élu Président de la Région Île-de-France.  
Les créations de charte intercommunale, de communauté de communes, de communautés d'agglomérations se multiplient jusqu'à nos jours.
- 2005 La responsabilité du STIF passe à la région.
- 2006 Première conférence métropolitaine à l'invitation de 30 élus locaux parisiens et banlieusards.

Maintenant, il reste à nos lecteurs à lire le rapport Dallier et à se forger une opinion sur ce qui pourrait être la meilleure structure administrative pour un Paris élargi, et pour quels projets à réaliser.

Ceci va occuper les années qui viennent, si l'on veut que Paris tienne son rang dans le monde et trouve des solutions à ses problèmes qu'elle ne peut plus régler à l'intérieur de son périphérique.

## DU NOUVEAU SUR LA PROPRETÉ ?

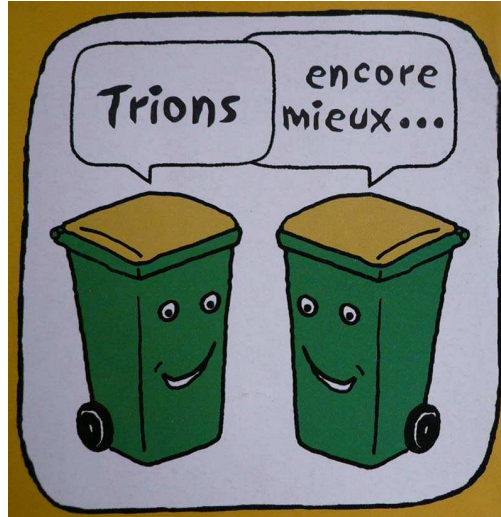
Une nouvelle visite au responsable de la division territoriale du XVI<sup>e</sup> du service de la propreté de Paris, nous a permis de faire le point sur l'application du plan propreté mis en place en 2007. Comme nous l'a rappelé M. Gilleron, l'ambition était de mieux s'organiser pour utiliser avec le maximum d'efficacité les effectifs et les moyens, avec le souci de s'adapter en permanence au terrain.

Pour cela, il a été procédé à une analyse quartier par quartier de l'arrondissement, afin de déterminer en fonction des caractéristiques (quartier résidentiel, touristique, commerçant ou de bureau), les besoins en nettoyage et de fixer pour chaque voie les fréquences de passage.

L'autre principe appliqué apparaîtra comme une évidence à toute ménagère : pour ne pas laisser la saleté prendre le dessus, plutôt que de laver à fond la cuisine une fois par semaine et tolérer le désordre et la crasse entre temps, il vaut mieux passer souvent et nettoyer en priorité les endroits salis.

Cela peut paraître simpliste, mais cela marche ! En contrepartie le service se doit d'être très réactif.

C'est ainsi qu'une matrice de travail a été établie. La plage d'intervention est passée de 6 h - 17 h à 6 h - 20 h. Pour toutes les voies a été fixée une fréquence de passage : de six par semaine par exemple boulevard Murat, à plus de dix rue de Passy qui, avec



la rue d'Auteuil, est une des rues les plus contrôlées du XVI<sup>e</sup>. Le résultat de ces efforts : une amélioration réelle perceptible par tous.

Bon, mais avec cela, tout va-t-il pour le mieux ? Évidemment non et, pour plagier la marque, on déplore quelques tout petits riens.

Le service n'arrive pas, par exemple, à éliminer les dépôts sauvages. Sa réactivité joue même contre lui. Plus vite il intervient et plus les gens en rajoutent puisque cela marche si bien. Même chose pour les sacs d'ordure que certains habitants d'immeubles trouvent plus simple de jeter dans la corbeille publique. Enfin les stationnements intempestifs ou en complète irrégularité, à cheval sur les trottoirs par exemple, empêchent un nettoyage correct des caniveaux.

Quant au tri sélectif, les résultats ne sont pas encore tout à fait satisfaisants.

Apparemment ce n'est pas si naturel de trier car, malgré les efforts de chacun, le résultat n'est pas encore au rendez-vous. Les poubelles jaunes sont collectées deux fois par semaine et les bennes refusent de vider maintenant celles où le tri a été mal fait : aux concierges de faire la pédagogie du tri dans leur immeuble... Notre interlocuteur reste quand même optimiste, car de 30 % de bennes refusées en 2007, on est passé à environ 20 % aujourd'hui.

## AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE GARE D'AUTEUIL encore Ricciotti !

La mairie de Paris a choisi le projet des architectes Demians, Ricciotti, Sorel et Geipel.



Le programme comporte :

- 350 logements (50 % OPAC et 50 % Cogedim),
- une crèche de 60 berceaux,
- un parc de stationnement en sous-sol (450 places),
- 2 000 m<sup>2</sup> de surfaces d'activité,
- soit un bâtiment R+8, un R+9 et deux R+10.

Dans un communiqué de presse du 3 juin, le député-maire du XVI<sup>e</sup> dénonce cette décision en regrettant que :

- « les quatre immeubles envisagés soient d'une densité et d'une hauteur de nature à défigurer le quartier de la Porte d'Auteuil,
- « le projet retenu entretienne un flou quant à la création d'une bibliothèque sur laquelle s'était engagée le Maire de Paris,
- « les besoins en matière scolaire n'aient pas été envisagés dans un environnement mal équipé et doté seulement d'une seule école en préfabriqué déjà saturée ».

Claude Goasguen et ses adjoints « entendent s'opposer par tous les moyens aux volontés affichées du Maire de Paris et de son Adjoint en charge du logement à faire abstraction du patrimoine et de l'histoire de l'arrondissement »....



## COURRIER DES LECTEURS

### A COS constant, lutter contre l'étalement urbain en construisant des tours est une fausse solution.

« Admettons que le COS à Paris soit de 3.

« 1- Prenons un immeuble "haussmannien" de R+5 :

Supposons 3 appartements de 75 m<sup>2</sup> par étage, soit 225 m<sup>2</sup>

Donc 225 x 6 = 1 350 m<sup>2</sup> pour l'ensemble de l'immeuble.

Avec le COS de 3 il faut 1350 : 3 = 450 m<sup>2</sup> de terrain

« 2- Prenons une tour de 100 m de haut : hauteur moyenne entre étage 2,5 m, soit 100 : 2,5 = 40 étages.

appartement 75 m<sup>2</sup> x 3 = 225 m<sup>2</sup> par étage x 40 étages = 9 000 m<sup>2</sup>

Terrain nécessaire 9 000 : 3 = 3 000 m<sup>2</sup>

Surface construite au sol = 225 m<sup>2</sup>

3 000 m<sup>2</sup> - 225 m<sup>2</sup> = 2 775 m<sup>2</sup> de terrain libre, mais inconstructible.

« Résultat avec les tours, un paysage urbain sans structure, sans alignement construit le long des rues, des terrains vagues sans vie.

C.Q.F.D » Catherine Marin

### Les arbres de Sainte-Perine et pique-nique du 31 mai

« Malgré le temps maussade, le pique-nique de soutien au Parc Sainte Perine a été un grand succès. Il a réuni de nombreuses familles et enfants, autour de la sauvegarde du parc.

« Nous avons reçu le soutien de nombreux hommes politiques qui se sont rapprochés et ont participé à cette événement, en particulier le Maire du 16<sup>e</sup>, Claude Goasguen, ainsi que MM. Contassot et Baupin des Verts.

« Nous avons aussi pu compter avec la présence des équipes locales des Verts. Un grand merci à vous tous pour soutenir cette démarche de défense de nos espaces verts, déjà si réduits à Paris. »

Esteban Fisher

Association « sauvons le parc et les arbres de Sainte-Perine »

## PROJET IMMOBILIER de la RUE DE VARIZE ce qu'il faut savoir

En délivrant un permis de construire le 26 juillet 2007, la Mairie de Paris a validé le projet du promoteur Cogedim sur la parcelle de 10 000 m<sup>2</sup> de la Maison des Petites sœurs des pauvres.

Le projet représente 22 032 m<sup>2</sup> de Surface Hors Œuvre Nette ; le double de ce qui existe aujourd'hui.

- neuf bâtiments de 5 à 10 étages, soit
  - un établissement pour personnes âgées dépendantes de 80 chambres,
  - 64 logements sociaux,
  - et surtout 140 appartements destinés à la vente.
- trois et quatre niveaux de sous-sol, soit 250 parkings, dont une partie débouchant sur le boulevard Murat.
- le parc, classé Espace Vert Protégé (6 000 m<sup>2</sup>) sera dénaturé et démembré tout en conservant sa superficie comme l'exige la réglementation.
- trois ans de travaux.

Devant ces décisions affectant lourdement notre quartier déjà surdensifié (dont manifestations sportives et autres), alors que les équipements collectifs sont insuffisants, les riverains se sont regroupés en deux associations <sup>(1)</sup>.

Constatant l'échec d'un recours gracieux auprès de la mairie de Paris, elles ont, ainsi que deux copropriétés, saisi en janvier 2007 le Tribunal Administratif pour demander l'annulation des permis délivrés.

Des contacts ont eu lieu avec la Cogedim, mais sans effet à ce jour.

Actuellement, et jusqu'au 31 mars 2009, le site est loué à un foyer qui accueille 70 personnes défavorisées.



C'est par une donation faite par M. P. Schilizzi, en 1896, que les Petites sœurs des pauvres sont devenues propriétaires, à la condition de « soigner et entretenir à perpétuité, dans l'immeuble donné, des vieillards pauvres ». Par jugement du 28 janvier 2004, le TGI de Paris a déchargé de cette clause les Petites sœurs des pauvres.

<sup>1</sup> SOS Murat-Varize 85 bd Murat 75016 PARIS

et Association pour la défense de l'espace vert Varize-Delestraint-Murat 63 boulevard Murat 75016 PARIS

## LES SERRES D'AUTEUIL

XVI<sup>e</sup> DEMAIN est allé visiter le jardin botanique de la ville de Paris. A la fin du parcours, on avait envie de chanter avec Charles Trenet : « c'est un jardin extraordinaire ... », vraiment, cet endroit est magique.



La variété des points de vue depuis la pelouse centrale, les parterres de fleurs, de magnifiques spécimens d'arbres et d'arbustes et enfin les serres aux structures métalliques turquoises en font un endroit poétique où l'on se trouve bien, où l'on a envie de s'installer pour lire en écoutant le chant des oiseaux.

Le jardin possède des arbres remarquables, un ginkgo biloba de 95 ans, un parasol chinois (*sterculia simplex*) très rare en région parisienne, trois magnolias grandiflora de 90 ans. On peut aussi admirer dans les serres, de belles collections de palmiers, ficus, fougères, orchidées, broméliacées et azalées. Le jardin à l'anglaise fait contrepoint au jardin à la française. Un petit jardin à la japonaise se trouve près du pavillon ouest et un jardin aux essences méditerranéennes à côté de l'île ouest de l'orangerie.

Ce jardin a une longue histoire puisqu'à l'origine, on trouve un premier espace fleuri et pourvu de serres que Louis XV fait aménager en 1761. A la fin du XIX<sup>e</sup>, la ville de Paris décide la création d'un fleuriste municipal. En 1998, le jardin des serres d'Auteuil devient, avec le parc de Bagatelle, le parc floral et le jardin de l'école d'horticulture du Breuil, *le jardin botanique de la ville de Paris*.

Le tout fait six hectares, sans oublier le Jardin des Poètes d'un hectare et demi, avec lequel il communique. Il doit son nom aux 48 stèles où sont gravés des vers de grands poètes français. On y trouve aussi quelques bustes dont celui de Pouchkine offert par la ville de Moscou et la statue de Frédéric Mistral.

En 1968, le jardin des serres d'Auteuil a été amputé d'un tiers de sa surface par la construction du périphérique. L'activité horticole a été alors transférée à Rungis et à Fresnes.

Depuis deux ans, une nouvelle menace pèse sur ce jardin charmant. L'extension de Roland-Garros sur le stade Hébert suppose en effet une liaison entre les deux sites. Que l'on construise une passerelle ou que l'on choisisse un parcours piéton à travers le jardin des poètes et les serres d'Auteuil, l'atteinte au site serait irrémédiable. Une concession des serres au profit de la Fédération Française de Tennis pourrait conduire à une utilisation commerciale de la grande serre et des deux pavillons de l'entrée.

Il semble que nos édiles, soi-disant défenseurs des espaces verts, ne s'intéressent pas à ce jardin, trop coûteux à leurs yeux et qui a le tort de mettre la nature en cage ! En outre, ils ont déjà montré, dans le cas du Bois de Boulogne, l'élasticité de leurs principes quand les intérêts du sport spectacle sont en jeu.

Préparons nous à défendre ce jardin qui fait partie du patrimoine des Parisiens.

### Association XVI<sup>e</sup> DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; [XVIeDEMAIN@orange.fr](mailto:XVIeDEMAIN@orange.fr)

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 18 €

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Françoise Manoncourt et Marie Moes ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Claude Muyard  
Julien Vilcosqui Photos : V. Gros, C. Muyard, J. Vilcosqui